



**THEOLIA**

# THEOLIA

## Résultats des votes de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire des actionnaires

Aix en Provence, le 1<sup>er</sup> juin 2010

# Avertissement



• Toutes les informations et déclarations, autres que les déclarations portant sur les faits passés, contenues dans cette présentation sont des « déclarations prospectives ». Ces déclarations prospectives ne constituent pas des garanties de performance future. Ces déclarations sont fondées sur les attentes et les prévisions actuelles de l'équipe de direction et dépendent d'un certain nombre de facteurs et d'incertitudes pouvant entraîner un écart significatif des résultats réels par rapport aux dites déclarations, notamment sur le calendrier et l'issue de la restructuration proposée de THEOLIA ainsi que les risques décrits dans les documents déposés ou enregistrés par THEOLIA auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») disponibles sur le site Internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et de THEOLIA ([www.theolia.com](http://www.theolia.com)) que les investisseurs sont invités à consulter. Les performances actuelles, les résultats opérationnels, les conditions financières ainsi que le développement des stratégies de restructuration et de financement de THEOLIA peuvent présenter un écart significatif par rapport à ceux présentés ou induits par les déclarations prospectives contenues dans cette présentation. THEOLIA ne prend aucun engagement et ne sera en aucune façon tenue d'actualiser ou de modifier ces déclarations prospectives y compris en cas de nouvelle information, d'évènement futur ou de tout autre élément.

• Les informations contenues dans cette présentation (autres que celles figurant dans les comptes de THEOLIA clos le 31 décembre 2008 ou dans les comptes de THEOLIA clos le 31 décembre 2009) n'ont pas fait l'objet d'une vérification indépendante par une personne autre que THEOLIA. En particulier, cette présentation comprend des estimations actuelles de données (opérationnelles et financières) qui n'ont pas encore fait l'objet d'une vérification complète ou, le cas échéant, d'une certification. Ni la Société, ses conseils et/ou toute autre personne ne s'engage ou n'est soumis à l'obligation de mettre à jour cette présentation, de corriger toute imprécision qui pourrait apparaître ou de vous fournir des informations complémentaires. Aucune des informations contenues dans ce document ou discutées oralement ne peut servir de fondement à quelque décision que ce soit et elles ne peuvent être considérées comme exhaustives, exactes ou adéquates. En conséquence, aucune déclaration ou garantie, expresse ou tacite, n'est donnée par ou pour le compte de THEOLIA, ses conseils ou leurs administrateurs, dirigeants, salariés ou affiliés respectifs quant à l'exactitude ou l'exhaustivité des informations ou des avis contenus dans le présent document. THEOLIA, ses conseils et leurs administrateurs, dirigeants, salariés ou affiliés respectifs déclinent toute responsabilité quant aux pertes qui pourraient résulter, directement ou indirectement, de l'utilisation des avis, informations ou tout autre élément en rapport avec les informations contenues dans cette présentation.

• Aucun rapport de recherche concernant THEOLIA ne peut être publié ou distribué aux Etats-Unis à moins que ce rapport ne soit publié ou distribué dans le cours normal des affaires, conformément à la Règle 139 de l'*US Securities Act* de 1933 modifié (l'« *US Securities Act* »).

• Cette présentation ne constitue pas un acte de démarchage ou une offre de cession ou de souscription des titres THEOLIA aux Etats-Unis, en Australie, au Canada, au Japon, en Afrique du Sud ou dans toute autre juridiction. En particulier, l'augmentation de capital mentionnée dans cette présentation fera l'objet d'un prospectus qui sera soumis au visa de l'Autorité des Marchés Financiers. Sous réserve de certaines exceptions, ce document ne peut être ni distribué ni communiqué, et son contenu ne peut être révélé, en tout ou partie, directement ou indirectement aux Etats-Unis, en Australie, au Canada, au Japon ou en Afrique du Sud. La communication de ce document peut faire l'objet de restrictions légales et toute personne en possession de ce document doit s'informer de ces restrictions et s'y conformer.

• Les titres de THEOLIA n'ont pas été et ne feront pas l'objet d'un enregistrement soumis au *US Securities Act* ou à toute autre loi boursière d'un état ou d'une autre juridiction des Etats-Unis. En conséquence, les titres de THEOLIA ne pourront pas être offerts, vendus ou autrement transférés ou délivrés, directement ou indirectement, aux Etats-Unis, sauf en application des exemptions d'enregistrement prévues par le *US Securities Act*. Il n'y aura pas d'offre au public des titres mentionnés dans cette présentation aux Etats-Unis, en Australie, au Canada, au Japon ou en Afrique du Sud.

**THEOLIA**

# Quorum - Partie Ordinaire



	Nombre de retours	Nombres de titres	Quorum atteint	Nombre de voix	Pourcentage de voix
Votes par correspondance	142	8 428 620	20,97%	8 684 467	20,87%
Pouvoirs au Président	216	785 942	1,96%	1 013 039	2,43%
Titulaires présents	18	5 289 528	13,16%	5 337 020	12,83%
Mandats représentés	2	2 319 524	5,77%	1 947 290	4,68%
<b>Total</b>	<b>378</b>	<b>16 823 614</b>	<b>41,86%</b>	<b>16 981 816</b>	<b>40,81%</b>

→ Quorum de 41,86%

# Quorum - Partie Extraordinaire



	Nombre de retours	Nombres de titres	Quorum atteint	Nombre de voix	Pourcentage de voix
Votes par correspondance	142	8 428 620	20,97%	8 684 467	20,87%
Pouvoirs au Président	215	785 802	1,96%	1 012 759	2,43%
Titulaires présents	18	5 289 528	13,16%	5 337 020	12,83%
Mandats représentés	2	2 319 524	5,77%	1 947 290	4,68%
<b>Total</b>	<b>377</b>	<b>16 823 474</b>	<b>41,86%</b>	<b>16 981 536</b>	<b>40,81%</b>

→ Quorum de 41,86%

## Partie ordinaire

# Ordre du jour



1. Examen et approbation des comptes sociaux relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2009 ;
2. Examen et approbation des comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2009 ;
3. Affectation du résultat de l'exercice ;
4. Approbation des conventions réglementées ;
5. Nomination d'un Commissaire aux comptes suppléant ;
6. Fixation du montant annuel des jetons de présence ;
7. Autorisation à conférer au Conseil d'administration à l'effet d'acheter, de conserver et de transférer les actions de la Société.

## Partie extraordinaire

# Ordre du jour



8. Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions ;
9. Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions en faveur et/ou des salariés et/ou des mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés de son groupe ;
10. Délégation de pouvoir à l'effet d'augmenter le capital social en faveur des salariés du groupe - article L. 225-129-6 al. 1er du Code de commerce ;
11. Modification des statuts en vue de la suppression du nombre minimal d'actions devant être détenues par les administrateurs ;
12. Modification des statuts de la Société relative à la tenue des assemblées générales ; et
13. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.
14. Approbation de l'éventuel octroi par l'Autorité des marchés financiers d'une dérogation à l'offre publique obligatoire dans le cadre de l'augmentation de capital prévue par le plan de restructuration financière

## Partie ordinaire Première résolution



- Examen et approbation des comptes sociaux relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2009

	Pour	Contre	Abstention
<b>Pourcentage</b>	88,3	11,7	0
<b>Voix</b>	14 992 269	1 989 547	0

La résolution est approuvée

## Partie ordinaire

# Deuxième résolution



- Examen et approbation des comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2009

	Pour	Contre	Abstention
<b>Pourcentage</b>	88,3	11,7	0
<b>Voix</b>	14 992 752	1 989 064	0

La résolution est approuvée

## Partie ordinaire

# Troisième résolution



- Affectation du résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 36.668.169 euros sur le montant négatif du «Report à Nouveau» qui s'établit désormais à (129.474.567) euros

	Pour	Contre	Abstention
Pourcentage	100	0	0
Voix	16 981 816	0	0

La résolution est approuvée

## Partie ordinaire

# Quatrième résolution



- Approbation des conventions réglementées visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce

	Pour	Contre	Abstention
Pourcentage	86,9	12,7	0,3
Voix	14 689 142	2 150 423	55 000

La résolution est approuvée

## Partie ordinaire

# Cinquième résolution



- Nomination de la société ERNST & YOUNG et Autres en qualité de Commissaire aux comptes suppléant pour la durée du mandat de la société COEXCOM restant à courir, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer en 2012 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

	Pour	Contre	Abstention
<b>Pourcentage</b>	99,7	0,3	0
<b>Voix</b>	16 931 606	50 210	0

La résolution est approuvée

## Partie ordinaire

# Sixième résolution



- Fixation du montant annuel des jetons de présence à la somme de 510.000 euros pour l'exercice en cours et les exercices ultérieurs, et ce jusqu'à nouvelle décision de l'assemblée générale

	Pour	Contre	Abstention
<b>Pourcentage</b>	97,5	2,1	0,4
<b>Voix</b>	16 566 133	350 133	65 000

La résolution est approuvée

## Partie ordinaire Septième résolution



- Autorisation à conférer au Conseil d'administration pour une durée de 18 mois, à l'effet d'acheter des actions de la Société, représentant jusqu'à 10% du capital social, les conserver et les transférer

	Pour	Contre	Abstention
<b>Pourcentage</b>	99,1	0,9	0
<b>Voix</b>	16 815 070	166 746	0

La résolution est approuvée

## Partie extraordinaire

# Huitième résolution



- Autorisation à conférer au Conseil d'administration pour une durée de 18 mois, pour procéder à la réduction du capital de la Société par annulation d'actions dans la limite de 10% du capital social, par période de 24 mois

	Pour	Contre	Abstention
<b>Pourcentage</b>	99,9	≈ 0,1	0
<b>Voix</b>	16 973 970	7 566	0

La résolution est approuvée

## Partie extraordinaire Neuvième résolution



- Autorisation à donner au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois, pour procéder à l'attribution gratuite d'actions en faveur et/ou des salariés et/ou des mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés de son groupe

	Pour	Contre	Abstention
<b>Pourcentage</b>	46,4	53,6	≈ 0
<b>Voix</b>	7 885 872	9 095 564	100

La résolution est rejetée

## Partie extraordinaire

# Dixième résolution



- Autorisation à donner au Conseil d'administration, pour une durée de 18 mois, pour augmenter le capital social en faveur des salariés du groupe - article L.225-129-6 al. 1<sup>er</sup> du Code de commerce

	Pour	Contre	Abstention
<b>Pourcentage</b>	13,8	86,2	≈ 0
<b>Voix</b>	2 348 378	14 633 058	100

La résolution est rejetée

## Partie extraordinaire

# Onzième résolution



- Modification de l'article 12.4 des statuts en vue de la suppression du nombre minimal d'actions devant être détenues par les administrateurs

	Pour	Contre	Abstention
<b>Pourcentage</b>	87,5	12,5	0
<b>Voix</b>	14 858 712	2 122 824	0

La résolution est approuvée

## Partie extraordinaire Douzième résolution



- Modification de l'article 22 des statuts afin de permettre la tenue des assemblées générales en tout lieu du territoire métropolitain

	Pour	Contre	Abstention
<b>Pourcentage</b>	99,9	0,1	0
<b>Voix</b>	16 961 965	19 471	100

La résolution est approuvée

# Partie extraordinaire

## Treizième résolution



- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

	Pour	Contre	Abstention
<b>Pourcentage</b>	100	0	0
<b>Voix</b>	16 981 526	10	0

La résolution est approuvée

## Partie extraordinaire Quatorzième résolution



- Approbation de l'éventuel octroi par l'Autorité des marchés financiers d'une dérogation à l'offre publique obligatoire dans le cadre de l'augmentation de capital prévue par le plan de restructuration financière

	Pour	Contre	Abstention
<b>Pourcentage</b>	99,95	0,02	0,02
<b>Voix</b>	16 973 867	3 695	3 974

La résolution est approuvée